

CONSEIL MUNICIPAL 18 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

Etaient présents les membres du conseil municipal :

Mmes. et MM les
Adjoints : SPELETZ-HEIM, SCHMITT A., EITEL, MICHAU,
SCHNELL, OLIGER, ANTOINE
Mmes et MM. les
Conseillers : HELMER, GROSS, HUVER, SCHWARTZ,
TARHAN, BOUHADJERA, PIERROT, GODART,
GAENG, SCHMITT P., BERNHARDT, VOGT,
NOMINE, MARTIAL, SCHMITT C., LEICHTNAM,
DELPLANCKE

Absents excusés : CHRISTEN, CHABOUNIA, AKSU, HUCHARD,

Procuration : Mme CHRISTEN à M. SCHMITT A.
Mme CHABOUNIA. à M. BOUHADJERA
Mme HUCHARD à M. PIERROT
M AKSU à M. KIEFFER

Assistait, en outre, Monsieur Mathieu MULLER, Directeur Général des Services.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur MULLER procède à l'appel des conseillers municipaux.

24 conseillers étant présents, et 5 conseillers absents ayant donné procuration Monsieur le Maire constate le quorum

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait du point suivant :

Citadelle et Jardin pour la Paix - Point n°16 : Date d'ouverture 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de deux points :

Point n°8 - Modification du tableau des effectifs – Budget Principal. Une modification a été apportée au tableau suite au Comité technique du 17 décembre 2020

Point n° 14 - Petit déjeuner à l'école. La convention transmise aux conseillers municipaux comportait une erreur sur le nombre d'enfants. Un exemplaire corrigé est remis sur table.

Affaires Municipales

Point n°1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur le Maire propose Madame Lisiane SPELETZ-HEIM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame Lisiane SPELETZ HEIM secrétaire de séance.

Point n°2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2020.

Affaires financières

Point n°3. Participation de la Communauté de Communes du Pays de BITCHE aux frais de fonctionnement des gymnases

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la participation sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays de BITCHE pour les frais d'entretien du gymnase et du Cosec.

Pour l'année 2020 celle-ci s'établit à la somme de 17.954,00 €.

(Pour mémoire, en 2019: 17.954,00 €, en 2018: 17.954,00 €, en 2017: 17.954.00 €, en 2016: 17.601,00 €, en 2015: 17.256,00 € et en 2014:16.918,00 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation 2020 ci-dessus proposée ;
- de l'autoriser à solliciter cette somme auprès de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la participation 2020 ci-dessus, à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Point n°4. Subventions 2020 aux associations

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la Municipalité à soutenir le milieu associatif et à associer les bénévoles, lorsque cela est possible, aux projets municipaux.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les propositions basées sur les mêmes critères qu'en 2019 et présentées aux délégués des associations ayant déposé un dossier et adhérentes du Comité Consultatif de la Vie Associative.

Il demande à Monsieur John PIERROT de rapporter ce point.

Monsieur PIERROT souligne d'emblée que les crédits ont été relevés à 20.000 euros contre 17.600 euros auparavant, rappelant aussi la mise en œuvre des critères pour ventiler cette somme et la particularité de la demande de l'association « Fort verrier » qui est une association fédérative de clubs de foot. Les présidents des associations demandeuses ont été rencontrés.

Monsieur Alain SCHMITT souligne le contexte contraint dans lequel évoluent les associations en raison notamment de pertes de recettes.

Madame Josiane NOMINE sollicite des précisions concernant l'allocation d'une somme de 829 euros au « Fort verrier ».

Monsieur Alain SCHMITT précise alors que sont retenues pour le calcul les seules dépenses de fonctionnement comme critère.

Madame Josiane NOMINE réinterroge l'adjoint au Maire sur la spécificité du « Fort verrier ».

Monsieur Alain SCHMITT donne des éléments complémentaires quant à la difficulté pour les clubs de foot de recruter puis de former de jeunes joueurs ; pour pallier à cela, trois clubs ont créé une structure fédérative dédiée à l'encadrement et à l'animation de leurs équipes communes de jeunes.

Cette définition est confirmée par Monsieur Stava BOUHADJERA.

Monsieur Alain SCHMITT confirme que les trois communes de Goetzenbruck, Mouterhouse et Meisenthal ont versé une subvention.

Monsieur Francis VOGT cherche à savoir qui préside cette association.

Ce à quoi Monsieur Alain SCHMITT répond que la structure est présidée par Monsieur Lionel SCHNEIDER.

Monsieur Francis VOGT demande la composition de l'association.

Monsieur Alain SCHMITT répond que cette dernière est composée de ses clubs membres.

Monsieur Pascal LEICHTNAM souligne que s'agissant de la somme globale de 20.000 euros ce n'est pas une nouveauté en ce sens où sous la mandature à laquelle il a appartenu cette même somme était allouée aux associations.

Monsieur Alain SCHMITT répond par l'affirmative en précisant qu'une baisse a impacté cette somme globale allouée depuis 2015/2016 dans les mêmes proportions que la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune.

Monsieur Pascal LEICHTNAM déplore que des cases soient laissées vides dans le tableau concernant le « Fort verrier » et pose la question de savoir si le football club de Bitche a déposé ou non un dossier de demande de subventions.

Monsieur Alain SCHMITT répond par la négative et précise que d'autres associations auraient d'ailleurs pu déposer une demande, notamment par souci de transparence.

Madame Josiane NOMINE s'interroge sur le fait de savoir pourquoi la gymnastique volontaire présente des dépenses élevées en période d'inactivité.

Monsieur Alain SCHMITT répond qu'il s'agit essentiellement du traitement de salariés qui n'avaient pas été placés en chômage partiel.

Il précise à cette occasion que la répartition des subventions proposée laisse apparaître que l'école de musique qui est l'association avec le plus de salariés est aussi celle qui se verrait attribuer la subvention la plus élevée.

Madame Josiane NOMINE signale qu'elle ne trouve pas forcément la répartition juste.

Ce à quoi Monsieur Alain SCHMITT répond que la mise en œuvre de critère reste un gage de bonne répartition ; il insiste ensuite sur le besoin pour ces associations de ces aides, en particulier dans le contexte Covid.

ASSOCIATION	MEMBRES 2019	DEPENSES 2018-2019	SUBVENTION 2019	MEMBRES 2020	DEPENSES 2019-2020	SUBVENTION 2020
BASKET CLUB	146	54808	3044	117	47631	3266
FORT VERRIER					22283	829
ECOLE DE DANSE	135	53676	2894	134	33988	2976
ECOLE DE MUSIQUE	104	94417	3633	98	71727	3920
ESCRIME ET TIR	158	64852	3440	147	53459	3866
GYM VOLONTAIRE	180	40481	3036	184	29413	3444
HARMONIE DU PAYS DE BITCHE	44	11834	793	42	NC	536
TENNIS CLUB	39	12619	760	61	10308	1163
TOTAL	806	332687	17600	783	268809	20000

Monsieur Alain SCHMITT, adjoint au Maire intéressé à l'affaire en raison de ses fonctions de président d'une association mentionnée au présent tableau, quitte la salle des séances, et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins deux abstentions (P. LEICHTNAM et E. DELPLANCKE), de verser les subventions telles que ci-dessus proposées.

Monsieur Alain SCHMITT entre à nouveau en séance et occupe son siège.

Point n°5. Tarifs municipaux 2021

5.1 Droits de place et usage du Domaine Public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

CATEGORIE	Tarifs 2020	Tarifs 2021 inchangés	
Foires et marchés			
- Marché hebdomadaire (le ml)	1,70	1,70	
- Foire semestrielle (le ml)	2,10	2,10	
- Braderie (le ml)	2,10	2,10	
Commerçants Ambulants & distributeurs automatiques			
- Snack piscine	130,00	130,00/mois	
Autorisations exceptionnelles de Ventes			
- Ventes diverses (matelas, tapis, outilleurs, expositions diverses, tous déballages sortant du cadre des foires et marchés....)	2.10/ ml/jour	2,10/ ml/jour	
Fêtes d'été - Fête patronale Estivales – Fêtes diverses	<u>Forfait de 1 à 5 j</u>	<u>Forfait de 1 à 5 j</u>	<u>Par jour supplém</u>
- Saut en élastique	232,00	232,00	23,20
- Autos scooter/Karting (grand)	232,00	232,00	23,20
- Circuit chenille	232,00	232,00	23,20
- Manège Chaise/Petit auto scooter	140,00	140,00	14,20
- Stand de tir (+ de 5ml)	55,00	55,00	5,50
- Stand de tir (- de 5ml)	44,00	44,00	4,40
- Attractions Aqua boules-trampoline	44,00	44,00	4,40
- Manège enfants	74,00	74,00	7,40
- Loterie	44,00	44,00	4,40
- Autres stands (le m²)	3,40	3,40	3,40
- Stand artisan	50,00	50,00	
Remise de 50% en cas de mauvais temps ou faible fréquentation.			
	<u>Forfait de 1 à 5 j</u>	<u>Forfait de 1 à 5 j</u>	
Cirques et Théâtres ambulants			
- Grand Cirque	354,00	354,00	
- Moyen Cirque	190,00	190,00	
- Petit Cirque / Théâtre	70,00	70,00	
Remise de 50% en cas de mauvais temps ou faible fréquentation.			

Autres utilisations du domaine public			
- Utilisation privative (- de 2 m ²)	62,50/an	62,50/an	
- Utilisation privative (de 2 à 4 m ²)	125,00/an	125,00/an	
- Utilisation privative (de 4 à 6 m ²)	187,00/an	187,00/an	
- Terrasses de + 6 m ²	253,00/an	253,00/an	
Expositions de véhicules par les garagistes professionnels :			
- Exposition temporaire	13,50 /jour/ véhicule	13,50 /jour/ véhicule	
- Exposition devant les garages	126,00 /an/ véhicule	126,00 /an/ véhicule	
Emplacement Taxi et Ambulance	464,00 /an/ emplacement	464,00 /an/ emplacement	
ZONE BLEUE			
Carte de stationnement commerçant	100,00/an 10,00/mensuel	100,00/an 10,00/mensuel	

5.2 Concessions – dépositaire – jardin du souvenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

1) Concessions cimetière Ville de Bitche

	Tarifs 2020	Tarifs 2021 proposés
Concession pour 15 ans	80 €/m ²	80 €/m ²
Concession pour 30 ans	110 €/m ²	110 €/m ²

2) Concessions columbarium

	Tarifs 2020	Tarifs 2021proposés
Concession pour 15 ans	765 €	765 €
Concession pour 30 ans	1120 €	1120 €

3) Dépositaire :

	Personnes domiciliées à Bitche Tarifs 2020	Personnes non domiciliées à Bitche Tarifs 2020	Personnes domiciliées à Bitche Tarifs 2021 proposés	Personnes non domiciliées à Bitche Tarifs 2021 proposés
Forfait 1 jour	30 €	40 €	30 €	40 €
Forfait 3 jours	75 €	100 €	75 €	100 €
Par jour supplémentaire	30 €	40 €	30 €	40 €

4) Taxe d'inhumation

Année	Tarifs 2020	Tarifs 2021 proposés
Taxe d'inhumation et de réinhumation	33,50 €	33,50 €
Taxe d'exhumation	33,50 €	33,50 €

5) Jardin du souvenir

Année	Tarifs 2020	Tarifs 2021 proposés
Dépôt de cendres au jardin du souvenir	33,50 €	33,50 €

5.3 Opérations funéraires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

Vacations demandées aux Pompes Funèbres et reversées aux agents chargés des opérations de surveillance

<i>Opérations</i>	<i>Tarifs 2020</i>	<i>Tarifs 2021</i>
Opérations de fermeture du cercueil - Pose de scellés	21,00 €	21,00 €
Contrôle des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps	21,00 €	21,00 €

5.4 CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

GRANDE SALLE DE SPECTACLE

Banquets, repas dansants (avec entrée payante ou sur réservation)

Utilisateur \ Configuration de la salle	150 places/300 m ²		300 places/600 m ²		450 places/850 m ²	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
Association bitchoise	457 €		686 €		914 €	
Association extérieure	629 €		914 €		1371 €	
Particulier	743 €		1085 €		1484 €	

Manifestations sans entrée payante

Spectacles (maximum 850 places)

Réunions, congrès, assemblées générales,
expositions, kermesse (maximum 450 places)

Utilisateur \ Configuration de la salle	150 places /300 m ²		300 places/600 m ²		450 places/850 m ²	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
Association bitchoise	110 €	150 €	150 €	200 €	220 €	250 €
Association extérieure	130 €	180 €	200 €	250 €	260 €	300 €
Particulier	180 €	230 €	260 €	300 €	350 €	400 €

Manifestations avec entrée payante

Spectacles (maximum 850 places),

Réunions, congrès, assemblées générales,
expositions, kermesse (maximum 450 places)

Utilisateur \ Configuration de la salle	150 places /300 m ²		300 places/600 m ²		450 places/850 m ²	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
Association bitchoise	150 €	200 €	230 €	300 €	330 €	400 €
Association extérieure	210 €	250 €	310 €	350 €	410 €	500 €
Particulier	270 €	300 €	400 €	450 €	540 €	600 €

CUISINE

Utilisateur	Prix par jour
Association bitchoise	85 €
Association extérieure	110 €
Particulier	150 €

BAR - HALL D'ENTREE

Utilisateur	Prix par jour
Association bitchoise	40 €
Association extérieure	75 €
Particulier	110 €

PETITE SALLE SOUS-SOL

Banquets, repas, vins d'honneur, réunions, congrès, ventes commerciales

Prix par jour	€
Association bitchoise	70 €
Association extérieure	105 €
Particulier	140 €

Forfait semaine pour stages : 195 €

Forfait annuel pour utilisation hebdomadaire

à raison d'1/2 journée : 525 €

Expositions

Exposition durant un week-end (3 jours)	110 €
Exposition durant une semaine (7 jours)	220 €
Exposition durant deux semaines	310 €